



# *inform* **CONTACT**

*NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS*

N 30

Juillet - Septembre 2000

## **Rencontre de leaders syndicalistes à Minsk**

La contribution des syndicats à la progression accélérée de l'intégration des pays CEI et la situation dans le mouvement syndical dans la région, tel a été l'ordre du jour à la rencontre des premiers responsables des centrales syndicales nationales affiliées à la Confédération générale des syndicats. Les dirigeants de la CGS et de huit centrales ont participé à la réunion tenue le 24 et le 25 août à Minsk, capitale de la Biélorussie.

Les leaders syndicalistes ont fait appel aux chefs d'Etat de la Communauté en demandant de prendre des mesures efficaces pour élargir la base juridique de l'intégration, assurer la liberté de relations des peuples, pour trouver des solutions aux graves problèmes socio-économiques, humanitaires et dans le domaine du travail. Les syndicats de la CEI sont prêts à apporter leur contribution appréciable à ce processus. Les participants à la rencontre ont proposé d'instituer un Conseil social tripartite de la CEI qui s'occuperait des questions de politique socio-économique et de rapports de

travail dans la région. On pourrait également faire participer de manière plus active des experts syndicaux aux activités du Conseil économique, du Comité exécutif et de l'Assemblée interparlementaire de la CEI.

Un communiqué, adopté à l'issue de la rencontre, souligne l'attachement des syndicats aux principes de la concertation sociale, la nécessité de rendre plus efficace le travail syndical dans le domaine de la protection des travailleurs. Y ont été notés la violation, dans certains pays CEI, des droits et libertés syndicaux, l'ingérence du pouvoir d'Etat et des organes exécutifs dans les affaires syndicales, des cas de non-application des conventions de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, sur le droit de négociation collective. C'est avec une gravité particulière que cela se manifeste ces derniers temps en Biélorussie.

Les participants à la rencontre ont exprimé leur soutien et leur solidarité avec les syndicats biélorusses dans la lutte pour défendre leurs droits, ainsi que ceux des travailleurs du pays.

## **Biélorussie: combat des syndicats pour leur indépendance**

En Biélorussie, les contradictions pouvoirs-syndicats, dont nous avons fait écho dans les numéros précédents, ont pris aujourd'hui la forme d'un conflit national ouvert.

L'origine principale de cette aggravation réside dans les actions réelles des syndicats qui présentent des revendications toujours plus résolues sur fond d'aggravation de la situation socio-économique et de tentatives des pouvoirs de neutraliser le mouvement syndical avant les élections parlementaires. La pression, exercée sur les organisations de travailleurs, se traduit par le refus de les réenregistrer, la saisie de leurs locaux, l'intimidation, par les tentatives d'agir sur les élections syndicales, la privation de fait du droit de grève.

Les syndicats biélorusses ont porté plainte à l'OIT sur la violation des droits fondamentaux des travailleurs. Vladimir Gontcharik, Président de la Fédération des syndicats de Biélorussie (FSB), a envoyé une lettre ouverte au Président Alexandre Loukachenko où il a fait état des violations des droits syndicaux.

Il s'agit notamment des cas de limitation du droit constitutionnel et universellement reconnu des travailleurs de constituer librement les syndicats. En réalité, leur constitution en Biélorussie est subordonnée à la volonté des employeurs, ce qui offre aux autorités la possibilité de qualifier les syndicats de «désirables» et de «non-désirables».

L'arbitraire à l'égard des syndicats prend de l'ampleur. Par exemple, la

Présidence a donné la directive selon laquelle tous les ministres sont dans l'obligation de proposer (!) des candidatures de premiers responsables des syndicats de branche et de faire en sorte qu'ils soient élus aux congrès syndicaux. De pareilles consignes sont transmises aux pouvoirs locaux lors des élections des responsables de syndicat au niveau régional et de district. Il y a eu de nombreux cas de pression sur les délégués de congrès et de conférences. Les médias d'Etat font une campagne de dénigrement des syndicats et de leurs leaders, de falsification des activités et objectifs syndicaux.

Après avoir réaffirmé l'attachement de la FSB aux principes de la concertation sociale, Vladimir Gontcharik a appelé le Président Loukachenko, garant de la Constitution, à mettre fin à l'arbitraire et à l'illégalité.

## **Mission de l'OIT en Biélorussie**

A la mi-juillet dernier, une mission de l'OIT, conduite par Bill Jordan, Secrétaire Général de la CISL, a séjourné en Biélorussie. Elle s'est assurée du bien-fondé des allégations que contient la plainte des syndicats biélorusses adressée à l'OIT. Des faits de violation directe des conventions de l'OIT, ratifiées par la Biélorussie, ont été révélés. D'après la déclaration du Président de la FSB Vladimir Gontcharik, «il s'agit de prendre les syndicats sous le contrôle de l'Etat».

Mikhaïl Chmakov, Président de la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR) et membre de la mission, a exprimé, au nom de la centrale syndicale russe, le soutien total

des syndicats biélorusses. «La situation qui se crée en Biélorussie, a-t-il dit, préoccupe les syndicats russes. Elle pourrait se répercuter sur d'autres pays de notre Communauté».

Lors de la conférence de presse, tenue le 17 juillet, le responsable syndicaliste russe a fait part de son appréhension que, vu le Traité d'union entre la Russie et la Biélorussie, il y avait un danger réel de voir l'expérience biélorusse être proposée comme modèle lors de l'harmonisation des législations de deux pays.

Andreï Issaev, chef de «Solidarnost»-groupe syndical de députés à la Douma,- a souligné que, dans le cadre de solidarité des syndicats biélorusses, la FNPR a initié la préparation des débats parlementaires sur la situation dans le mouvement syndical en Biélorussie.

### **La CGS est solidaire des travailleurs des transports automobiles**

L'action générale de protestation, menée le 15 août dernier par les travailleurs des transports automobiles de Russie, a constitué la plus importante manifestation des luttes organisées cette année dans le pays. Ses participants ont revendiqué le paiement des arriérés de salaires et des rémunérations convenables, la réalisation de la convention tarifaire dans le secteur, le renouvellement du parc de véhicules des transports publics. Des milliers de salariés ont suivi l'action sous forme de meetings, réunions, piquets. Les plus grandes actions se sont déroulées à Moscou et à St.Petersbourg, les travailleurs de toutes les entreprises de transport

automobile ont débrayé ce jour-là dans la région de Primorié (Extrême-Orient).

Selon la déclaration de Victor Mokchnatchev, Président du syndicat national du secteur, si le gouvernement n'entreprend pas des mesures concrètes avant la fin de l'année, les travailleurs des transports automobiles commenceront, dès le premier janvier 2001, à se préparer à une grève générale.

La Confédération générale des syndicats a soutenu la décision sur l'action ayant déclaré sa solidarité avec les travailleurs du secteur. Le Comité exécutif de la CGS a exprimé la certitude que l'action générale de protestation des travailleurs des transports automobiles, action qui s'inscrit dans le cadre des luttes pour leurs droits et intérêts, apporterait des résultats appréciables.

### **CGS: «non» aux contrats de travail à durée déterminée**

La CGS est préoccupée de la prolifération dans les pays CEI des contrats de travail à durée déterminée et contrats civils qui se substituent aux contrats d'embauchage traditionnels. Une telle situation porte préjudice à la stabilité des rapports de travail, produit un effet négatif sur l'emploi, prive le salarié d'importants droits et garanties. En plus, cela rend difficile la syndicalisation des salariés, les empêche de jouir de la protection syndicale.

Vu l'urgence de ce problème, les départements juridique et international de la CGS ont présenté au Comité exécutif de la CGS une note de service

dont les conclusions et les propositions ont été adoptées.

Le document donne des exemples de prolifération des contrats de travail individuels à durée déterminée dans les pays de la Communauté. En Biélorussie, les employeurs sont en droit de conclure de tels contrats et leur nombre est déjà évalué à plusieurs dizaines de milliers. En Russie, des collectifs de salariés des entreprises et même des secteurs entiers d'activité pratiquent souvent ce type de recrutement. En Ukraine, sont nombreux des cas où, dans beaucoup d'entreprises, les travailleurs se voient obligés d'accepter des contrats de travail à court terme (de 3 à 12 mois). La pratique de contrats à court terme dans les entreprises avec participation du capital étranger est propre au Kazakhstan. Généralement, la journée de travail dure de 10 à 12 heures, les salariés n'ont pas de congé payé, les indemnités d'incapacité temporaire ne sont pas payées non plus.

La législation du travail dans les pas CEI laisse la priorité aux contrats de travail à durée indéterminée. Quant aux contrats individuels à durée déterminée, ils ne sont autorisés que dans des cas fixés par la loi. Cependant, dans la pratique, les employeurs méconnaissent cette disposition législative et n'en portent aucune responsabilité.

Malgré une forte opposition syndicale, l'usage des contrats de travail à durée déterminée s'accroît. La CGS considère inadmissible cet état de choses, d'autant plus que certains Etats de la CEI ont ratifié la convention de l'OIT N 158 qui prévoit des garanties

contre l'utilisation à l'embauchage des contrats de travail temporaires.

Conformément au projet de Conception du Code du travail - type pour les pays CEI, approuvé par le Comité exécutif de la CGS, la note de service recommande des mesures à prendre afin de limiter législativement l'usage des contrats de travail à durée déterminée. Il est proposé aux syndicats d'effectuer dans leurs pays une vérification détaillée et sur une grande échelle du bien-fondé d'utilisation des contrats temporaires, ainsi que d'organiser régulièrement pour les militants des stages d'initiation à la législation du travail et de chercher à faire adopter une norme juridique relative à la constitution des syndicats dans les entreprises.

### **Activité internationale de la CGS**

En juillet 2000, des délégations de la Confédération mondiale du travail, de la Fédération générale des syndicats de Chine, de la Fédération générale du travail de Belgique ont séjourné à Moscou à l'invitation de la CGS.

\* \* \*

A l'issue de la visite de la délégation de la CMT, conduite par son Secrétaire générale Willy Thys, les deux Confédérations ont convenu de procéder aux consultations régulières, d'élargir l'échange d'informations, notamment avec utilisation du courrier électronique. Les parties ont pris la décision de tenir l'an prochain un séminaire sur les questions d'organisation du travail syndical dans des entreprises privées et privatisées, ainsi que dans des entreprises

appartenant aux firmes multinationales. Il a été soulignée qu'il fallait parvenir à l'unité d'action du mouvement syndical mondial contre les conséquences négatives de la mondialisation.

\* \* \*

Au cours des entretiens avec la délégation chinoise, dirigée par Su Liqing, Secrétaire de la FGSC, les deux parties se sont félicitées de l'état et des perspectives de la coopération bilatérale. La partie chinoise a manifesté un intérêt particulier à l'expérience de la CGS quant aux rapports réciproques avec les organes interparlementaires et intergouvernementaux de la CEI, à l'élaboration de textes législatifs - types. Le responsable syndicaliste chinois a souhaité la continuation de la pratique d'organisation des stages à Moscou pour des militants de syndicats de Chine. Les deux côtés ont réaffirmé la volonté de coordonner leurs positions dans le mouvement syndical mondial et dans les organisations internationales.

\* \* \*

La délégation de la FGTB, conduite par Michel Nollet, Président de la centrale, a séjourné en Russie en visite de réciprocité. Lors des entretiens à la CGS, l'accent a été mis sur l'échange d'opinions concernant le mouvement syndical dans le monde, le développement ultérieur de la coopération bilatérale.

### **Kazakhstan: guerre contre la pauvreté**

Les efforts soutenus de la Fédération des syndicats du Kazakhstan (FSK) ont été couronnés de succès. Le

gouvernement du pays a adopté un Programme de lutte contre la pauvreté et le chômage pour les années 2000-2002. Ainsi, les pouvoirs ont officiellement reconnu l'ampleur menaçante de ces problèmes. Aujourd'hui, les syndicats ont pour objectif primordial de chercher à instituer dans le pays un système de sécurité économique et sociale.

Le Programme, élaboré avec le concours actif des syndicats, définit les buts, les moyens financiers, la couverture juridique et les résultats escomptés. Un chapitre est consacré à l'évaluation du niveau de pauvreté, à la politique sociale, au soutien par l'Etat des couches vulnérables de la population: retraités, personnes inaptes au travail, handicapés, enfants. Il comporte la méthode pour définir le seuil de pauvreté et accorder une assistance sociale ciblée.

Le document prévoit la création de nouveaux emplois dans l'industrie et l'agriculture. Il définit les orientations à suivre par l'Etat dans plusieurs domaines: promotion de petites entreprises, placement de chômeurs, protection du marché du travail contre la main-d'oeuvre importée, développement des travaux publics.

La Banque mondiale s'opposait à l'adoption du Programme en estimant que les dépenses sociales grèveraient trop le budget public. A ce propos, le 18e Congrès de la FSK (le 24 mai 2000) s'est spécialement adressé au Président du pays et au gouvernement les appelant à faire preuve de fermeté et à approuver le Programme, à réunir les efforts du gouvernement, des syndicats et des employeurs pour sa réalisation.

Notamment, la Fédération et ses organisations affiliées se proposent d'exercer un contrôle public de la mise en pratique du Programme.

### **Russie: célébration du 10e anniversaire de la FNPR**

La Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR), la plus grande organisation affiliée à la CGS, a célébré les 18 et 19 septembre 2000 son 10e anniversaire. Au cours d'une conférence de presse, Mikhaïl Chmakov, Président de la Fédération, a inventorié les principaux résultats du travail de la centrale.

Ayant subi une réduction importante de ses effectifs (de 60 millions en 1990 à 38 millions aujourd'hui), la FNPR reste l'union syndicale la plus importante de Russie avec laquelle comptent les employeurs et les pouvoirs. Elle a su s'adapter à de nouvelles conditions et à présent, la Fédération définit indépendamment sa ligne de conduite. Après la crise financière d'août 1998, la FNPR a réussi à obliger le gouvernement de s'occuper sérieusement du problème des arriérés de salaires et à améliorer sensiblement la situation.

Selon Mikhaïl Chmakov, la Fédération s'est solidement inscrite dans le mouvement syndical mondial. Etant affiliée à la CGS, elle s'apprête à adhérer à la CISL, maintient des liens avec d'autres unions syndicales mondiales, avec beaucoup de centrales nationales sur tous les continents, participe aux rencontres des leaders syndicalistes dans le cadre du J-8.

En 2001, se tiendra un congrès ordinaire de la FNPR, qui aura pour mission de consolider les changements positifs dans ses organisations affiliées. Chmakov s'est prononcé pour le maintien des principes démocratiques propres à la Fédération et, en même temps, pour le renforcement de la centralisation dans des domaines tels que les finances, la formation syndicale, les actions collectives.

A la session solennelle du Conseil général de la FNPR, tenue le 19 septembre dernier, ont pris part de nombreux invités, y compris Manuel Simon, représentant de l'OIT, Valentina Matvienko, Vice-Premier ministre, Alexandre Potchinok, ministre du Travail et du Développement social.

Le message de salutation, adopté par la CGS à cette occasion, spécifie que la Fédération a pu s'opposer à toutes les attaques, affronter des situations de crise et, après avoir traversé de rudes épreuves, devenir dynamique et plus forte. Grâce à sa persistance et aux actions collectives de ses organisations affiliées, la FNPR est parvenue à diminuer le prix social des réformes, à réduire le chômage, à organiser le travail de la Commission tripartite russe. Le message apprécie la contribution de la FNPR à la constitution et au développement de la Confédération générale des syndicats, à la consolidation du mouvement syndical de la CEI.

### **Russie: la Douma se mettra à étudier les conséquences des privatisations**

La vague des conflits, liés au repartage de la propriété et accompagnés d'usage de la force contre les

travailleurs, a obligé la Douma à s'occuper de près de ce problème.

C'est déjà en avril dernier, à l'initiative du groupe syndical parlementaire, qu'il y a eu à la Douma des débats à ce sujet. A leur issue, les députés se sont prononcés pour la formation d'une commission parlementaire chargée d'examiner des situations de ce genre et d'élaborer des projets de lois qui préviendraient leur répétition.

Le 13 septembre 2000, une telle commission, composée de sept députés représentant les divers groupes parlementaires, a été instituée. Le mouvement social «Union du travail», l'aile politique de la FNPR, a appelé ses organisations régionales à contribuer au travail de ladite commission parlementaire.

### **Russie: griefs contre Gref**

Le gouvernement de Russie a approuvé le programme socio-économique à long terme, établi sous la direction de Guerman Gref, ministre de l'Industrie et du Commerce.

La FNPR a donné son avis sur le programme dans une Déclaration spéciale. Elle dit notamment que les mesures, proposées par le gouvernement, conduiront aux résultats diamétralement opposés: à la baisse du niveau de vie des travailleurs au lieu de l'élévation de leur bien-être.

Le programme prévoit que l'Etat renonce à garantir les revenus des travailleurs. Sans proposer des mesures précises pour augmenter les revenus de la population, le document préconise d'introduire des services

payants dans l'éducation, la culture, la santé. Sont élargis sans raisons valables les droits des employeurs, notamment par le recours généralisé aux contrats individuels de travail. Le gouvernement a l'intention de démonter le système actuel de concertation sociale, c'est-à-dire, de renoncer à l'Accord général, de restreindre les pouvoirs de la Commission tripartite russe et de limiter les droits syndicaux.

La FNPR estime que le programme Gref traduit la volonté de l'Etat de se détourner de la vie économique et sociale, de renoncer à édifier un Etat social qui s'occupe de l'être humain et lui assure un niveau de vie convenable. En fait, le programme n'est qu'une tentative de réviser la Constitution de Russie.

### **Ukraine: l'OIT demande des salaires**

Pour la deuxième fois depuis trois ans, le Comité des normes de travail de l'OIT a examiné la question de violation par le gouvernement de l'Ukraine de la convention de l'OIT N 95 sur la protection du salaire. L'affaire a été engagée par la Fédération des syndicats d'Ukraine.

Dans son intervention à la réunion du Comité, Alexandre Stoyan, Président de la Fédération, a souligné que le paiement des arriérés de salaire ne s'est point amélioré. Des millions de travailleurs ukrainiens continuent à en souffrir. Il a demandé à l'OIT de faire pression sur le gouvernement pour qu'il applique ladite convention ratifiée par l'Ukraine.

Le Comité des normes de travail a pris la décision obligeant l'Ukraine à remédier à cette situation et à payer les arriérés de salaires.

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,  
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS  
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, ET AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE  
18 SEPTEMBRE 1997.**

**LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:**

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE  
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;  
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;  
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE  
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES  
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS  
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE,  
DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE, DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUBÉKISTAN, D'UKRAINE,  
AINSI QUE 39 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE. A ÉTÉ SIGNÉ UN ACCORD DE COOPÉRATION  
ENTRE LA CGS ET LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS D'AZERBAÏDJAN.**

**LE NOMBRE TOTAL D'ADHÉRENTS REGROUPÉS AU SEIN DES ORGANISATIONS DE LA CGS  
EST DE 100 MILLIONS DE PERSONNES.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE  
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS  
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,  
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,  
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

**AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.**

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS  
ET C'EST LE COMITÉ EXÉCUTIF QUI L'EST ENTRE LES DEUX CONGRÈS.**

**LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.**

**VLADIMIR SCHERBAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS.**

**CHER LECTEUR,**

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En  
outre, les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site  
Internet: [www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)